

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Éditeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

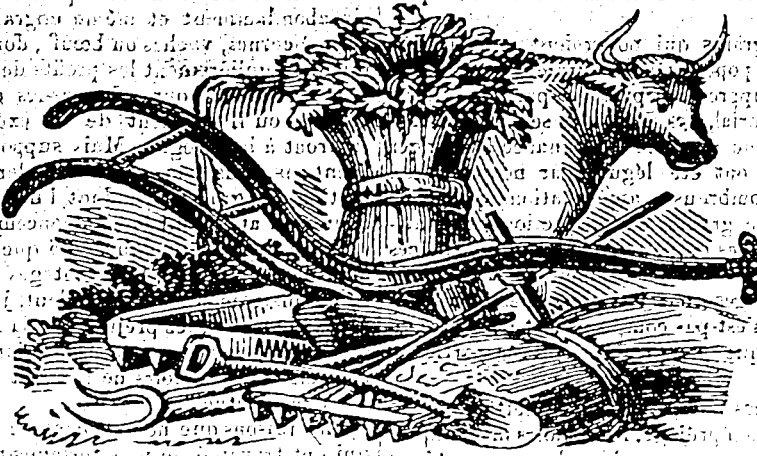
Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées, franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Toutes lettres, communications, demandes, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES
1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces a long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

S O M M A I R E :

- Causerie agricole : Semis et semoirs.
- Revue de la Semaine : Compte-rendu des délibérations de la Chambre Fédérale.
- Correspondances : L'Emigration canadienne aux Etats-Unis l'histoire du Canada par M. Louis P. Turcotte. — Correspondance de M. Emile Bonnemant sur la betterave, etc., remise au prochain numéro.
- Sujets divers : Fabrication du beurre. — Procédés de conservation du beurre. — Altérations du beurre et du lait. — Le dindon, mœurs et habitudes, multiplication, incubation.
- Petite chronique : Annales de la Bonne Sainte-Anne. — Notre-Dame de Lourdes. — Le sucre d'érable sur nos marchés. — Gare aux annonces des millions d'acres de terre à vendre dans le Nébraska.
- Recettes : Moyen pour nettoyer les vases qui ont contenu du pétrole. — Destruction des insectes. — Tabac économique.

CAUSERIE AGRICOLE

SEMIS ET SEMOIRS.

(Suite.)

Enfin, on fait une troisième objection au semoir mécanique, c'est celle de son prix élevé (environ \$110). En effet, dans la culture canadienne, déjà assez pauvre, une dépense de \$110 pour un seul instrument, peut paraître excessivement forte, et hors de proportion avec les moyens dont on dispose généralement. Cependant, la situation actuelle de notre industrie agricole, l'obligation de faire vite et bien, le haut prix et la rareté de la main-d'œuvre exigent des sacrifices sans lesquels il n'est pas possible de cultiver avec succès.

Mais l'achat d'un semoir est-il bien réellement un sacrifice? n'est-ce pas plutôt un moyen de faire plus d'économie sur les dépenses d'ensemencement? Voyons plutôt. Mettons de côté les épargnes réalisées dans l'exécution des semisilles;

épargnes dont nous avons donné le chiffre dans notre dernier numéro; et ne tenons compte que de l'économie de la semence.

De l'aveu de tous les agriculteurs qui se sont servis de semoirs depuis un certain nombre d'années, il est parfaitement constaté que ces utiles instruments permettent d'économiser un tiers de la semence sur la quantité généralement semée à la main. Nous avons déjà fait connaître les raisons qui les mettent en lieu de faire cette économie.

Eh bien, supposons une terre de trois arpents de large sur quarante de profondeur, soit 120 arpents en superficie. Admettons que l'on consacre à la culture des céréales la moitié de cette terre ou 60 arpents dont 24 arpents seraient en blé, 25 en avoine et 10 en orge. Pour ensemercer à la main ces diverses superficies, il faudra en moyenne 32 minots de blé coûtant \$2.00 le minot pour le bon grain de semence; 50 minots d'avoine à 50 centins et 20 minots d'orge à 60 centins. La dépense de grains de semence sera donc de \$101. Par l'emploi du semoir mécanique on économise le tiers de cette dépense ou \$33.66 chaque année. Par conséquent cette seule diminution de la quantité de semence, paiera la valeur du semoir dans l'espace de trois ans; et sur une surface trois fois plus grande que celle que nous avons supposée une année de culture seulement suffira pour rembourser le prix du semoir. On conviendra qu'il est bien peu de spéculations commerciales, agricoles ou industrielles qui donnent des profits aussi élevés.

Remarquons en outre que cette économie de semences n'influe pas défavorablement sur l'abondance des récoltes. Au contraire, tous ou presque tous les grains, étant mis dans la position la plus favorable à leur prompt germination, germant, sortent de terre, et végètent avec une extrême vigueur. Puis ces mêmes grains placés tous à la même profondeur mûrissent aussi tous en même temps. De sorte que, le moment de la récolte venu, le produit est non seule-

Réd. J. R. L. Hamelin,
 Hopital Général de Québec.

ment plus abondant, mais encore de meilleure qualité.

Les pertes occasionnées par le semis à la volée sont un véritable impôt payé à la routine, impôt bien plus exorbitant que toutes les taxes directes présentes ou futures. Dans une seule paroisse, il se gaspille ainsi au-delà de 3,000 minots de grains par année et plus de deux millions dans la seule province de Québec.

Tous ces déficits de grains qui pourraient nourrir une portion notable de notre population, n'auraient pas lieu si l'usage des semoirs était apprécié et pratiqué par nos cultivateurs. De temps immémorial, les semailles se sont faites à la main et l'on éprouve une extrême répugnance à changer des habitudes qui nous ont été léguées par nos ancêtres. Sans doute, il y a de nombreuses améliorations qu'on ne doit adopter qu'avec une grande circonspection et seulement après les avoir essayées en petit dans les circonstances ordinaires où l'on se trouve. Mais le semoir n'est pas dans ce cas-là. Les avantages sont incontestables, son fonctionnement est facile, il n'est pas compliqué, et peut être aisément mis en ordre lorsque quelques-unes de ses parties se dérangent.

Si l'on réfléchissait à ces faits, si on les soumettait à l'examen d'un esprit droit et non préjugé, les semoirs mécaniques et, en général tous les instruments de culture inventés et perfectionnés pour venir en aide à la main-d'œuvre inhabile ou pour la remplacer quand elle fait défaut; tous ces instruments, disons-nous, considérés aujourd'hui par le plus grand nombre comme des objets de luxe et de fantaisie, feraient bientôt partir du matériel de culture dans toute exploitation agricole un peu importante.

Notre propre expérience nous permet de reconnaître qu'à part les surfaces très-inclinaées, ou *excessivement* mal préparées, les semoirs mécaniques sont préférables au travail à la main, par la perfection de l'ouvrage, par l'économie de semence et de main-d'œuvre et par l'augmentation des produits.

Il est encore une autre considération qu'il ne faut pas oublier dans l'appréciation des semences. Tous les cultivateurs savent que l'entretien des animaux de travail est une des dépenses les plus importantes d'une culture. Sans avoir fait de grands calculs, ils sont convaincus que s'ils pouvaient diminuer le nombre de leurs chevaux sans nuire aux besoins de leur exploitation, ils réaliseraient des bénéfices considérables. Si, par exemple, avec quatre chevaux, ils pouvaient faire autant de travaux qu'ils en font aujourd'hui avec six, ils obtiendraient un bénéfice de 33 par cent en sus des profits qu'ils font avec les moyens ordinaires de culture.

En substituant le semis au semoir mécanique au semis à la main, cette économie désirable serait réalisée; car les semoirs non-seulement déposent la semence en terre, mais encore la recouvrent et même quelques-uns roulent la terre, c'est ce que nous voyons en particulier dans le semoir *Vessot*. Il n'est donc plus besoin de herser ni de rouler, c'est au moins l'économie de deux chevaux sur six.

Mais, nous dira-t-on, les semis ne sont pas les seuls travaux importants d'une culture; nous avons encore les sarclages, les charroyages de foin et de grains, lors de la récolte. Ces derniers travaux sont certainement très-importants et il faut les faire en temps opportun, sans quoi on s'expose à des pertes considérables. Cependant, ils n'exigent pas un nombre aussi grand d'animaux de travail, surtout si l'on adopte la mise en meules pour le foin et la mise en quintaux pour le grain. Généralement, dans les cultures où il est besoin de six chevaux pour faire les travaux des semailles quatre suffisent pour effectuer les charroyages des

récoltes. On peut donc admettre que si, par l'introduction des semoirs on peut ensemençer la terre avec quatre chevaux, ces quatre chevaux suffiront pour tous les autres besoins de la culture.

Maintenant, avec la nourriture qu'auraient coûté les deux chevaux dont nous n'avons plus besoin, nous pourrions nourrir abondamment et même engraisser un nombre égal de bêtes-à-cornes, vaches ou bœufs, dont les produits augmenteraient singulièrement les profits de la culture.

Quant aux labours, faisons-les en automne, sur tous les terrains où il convient de les exécuter et quatre chevaux suffiront à la besogne. Mais supposons même qu'ils ne suffisent pas, nous avons pour les aider les bœufs que l'on a l'intention d'engraisser pendant l'hiver et qu'on peut faire labourer en attendant le commencement de l'hivernage.

Ainsi donc de quelque côté que nous envisagions l'introduction des semoirs, les avantages sont immenses en faveur de ces instruments et ils acculent, jusque dans leurs derniers retranchements, les préjugés de la routine. Ni la répugnance que l'on éprouve contre toute innovation, ni le soi-disant prix élevés des semoirs ne peuvent tenir contre les nécessités des temps actuels.

Les raisons que nous venons de faire connaître sont celles qui ont travaillé le plus fortement en faveur de l'introduction des faucheuses et des moissonneuses, et les cultivateurs les ont si bien comprises qu'aujourd'hui un grand nombre se sont procurés une de ces utiles machines et que tous désirent en faire l'acquisition le plus tôt possible.

Espérons qu'il en sera de même des semoirs. Ce qu'il faut c'est les faire connaître. Que les fabricants de semoirs annoncent leurs machines dans les journaux des différentes localités surtout dans ceux qui s'adressent plus spécialement à la classe agricole et ils verront que les cultivateurs savent apprécier les moyens qu'on leur présente de faire économiquement leurs travaux de culture.

Les deux grands moyens d'augmenter les profits de l'industrie agricole sont la diminution des dépenses et l'élevation des rendements. Le semoir à lui-même résout tout ce problème: il économise sur la main-d'œuvre, sur le travail des bêtes de trait et sur la quantité des semences; et, en mettant les graines dans la meilleure position pour qu'elles puissent végéter, il augmente l'abondance des récoltes.

Le nombre de semoirs que nous pouvons recommander pour leur perfection dans l'exécution des semis est assez considérable et les cultivateurs n'ont que l'embarras du choix. Nous nommerons entre autres les semoirs Garrett, Smith, Hornsby et Ashby d'invention anglaise mais construits d'une manière irréprochable par quelques maisons américaines et canadiennes. M. Wm. Evans de Montréal tient un dépôt de ces machines.

Mais nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur un semoir d'invention canadienne qui ne le cède en rien aux précédents et qui a même sur eux de grands avantages, par exemple celui de pouvoir semer de la graine de foin en même temps que le grain et de rouler la terre après l'ensemencement. Cet instrument porte le nom de *Semoir et herse combinés de Vessot*, et est en vente à Joliette.

L'inventeur réclame pour son instrument les propriétés suivantes:

1o. La graine est distribuée régulièrement en lignes de profondeur convenable et recouverte d'une manière parfaite.

2o. Il sème, herse et roule en même temps.

3o. Le mécanisme est simple et l'usage très-léger. La herse est formée de quatre parties et les dents sont fixées

au moyen de ressorts d'acier qui leur permettent de passer sans difficulté par-dessus les pierres, les racines et autres corps très-durs.

40. L'extrémité inférieure des tubes est en caoutchouc de sorte qu'elle ne se brise pas si elle rencontre un obstacle.

50. Le conducteur a un bon siège, et deux chevaux peuvent aisément trainer l'instrument et ensemenner un arpent en 45 minutes.

60. Enfin, l'instrument peut semer toute sorte de graine et la quantité par arpent peut en être facilement réglée.

REVUE DE LA SEMAINE

La Chambre des Communes du Canada poursuit sa besogne avec une ardeur qui fait prévoir la clôture prochaine de la présente Session. L'espérance de se reposer bientôt de leurs fatigues et de respirer l'air vivifiant du foyer domestique est pour nos représentants un stimulant que nous comprenons sans difficulté.

Dans la séance du 26, après une longue discussion amenée par la demande d'un subside de \$120,000 pour la construction des phares, des signaux d'alarme, etc, dans les places dangereuses, l'Hon. M. Pope proposa la seconde lecture d'un bill pour pourvoir à l'enregistrement des naissances, décès et mariages. Comme ce bill est d'une immense importance pour les catholiques de la Province de Québec, nous croyons utile d'en donner une courte analyse, afin de le faire connaître, au moins dans ses principales dispositions.

Un bureau nommé *Bureau d'enregistrement général et des archives publiques* sera attaché au département de l'Agriculture. Le Ministre de l'Agriculture sera le *registrateur général* et le député ministre, *député-registrateur général des statistiques*. Le ministre publiera dans la *Gazette-Officielle* des règlements qui auront alors force de loi. Les employés permanents ou temporaires de ce bureau seront nommés par le Gouverneur en Conseil.

Il sera établi, dans toute l'étendue du Canada, un système d'enregistrement de naissances, mariage et décès, ainsi qu'un système de compilation et de publication de statistiques agricoles, industrielles et autres.

La Puissance du Canada sera partagée en un certain nombre de divisions et de subdivisions d'enregistrement. Dans chaque division, il y aura un surintendant, et dans chaque subdivision, un ou plusieurs registrateurs. Tous les employés seront sous le contrôle du registrateur-général.

Le registrateur devra recevoir un avis, d'une personne compétente, de toutes naissances, mariages et décès qui auront lieu dans l'étendue de sa subdivision et suivant les règlements émanés à cet effet. Les médecins devront faire connaître d'une manière aussi complète que possible, les détails de la maladie dont sont mortes les personnes qu'ils ont assistées.

Des honoraires leur seront payés pour les renseignements qu'ils auront fournis.

Quiconque fera sciemment une entrée fautive sera coupable de délit et puni comme tel.

Quiconque refusera de donner les renseignements demandés quand il en sera requis, sera puni d'une amende de \$1 à \$20.

Un surintendant d'enregistrement qui altérera une entrée de quelque manière que ce soit sera passible d'une amende de \$500 ou d'un emprisonnement de pas plus d'une année. Tout officier qui refusera de remettre les documents, qu'il

a en sa possession, à son successeur sera passible d'une pénalité de \$2 à \$10 par chaque jour que durera tel refus.

Une copie certifiée d'une entrée faite dans les registres fera foi des faits qui y seront énoncés dans toute cour criminelle, ou dans toute matière tombant sous la juridiction du Parlement du Canada.

Les personnes qui devront fournir les renseignements sur la naissance d'un enfant sont: le père de l'enfant ou, s'il est mort ou absent, la mère, ou si l'un et l'autre sont morts ou incapables, toute personne remplaçant les parents, ou s'il n'y en pas l'occupant de la maison où, à sa connaissance, l'enfant est né.

Les personnes tenues de fournir les détails au sujet d'un décès sont: l'occupant du logement dans lequel a eu lieu le décès, ou, si c'est l'occupant lui-même qui est mort, quelqu'une des personnes demeurant dans la maison, ou, si le décès n'a pas eu lieu dans une maison, une personne-présente au décès ou qui en aura ou connaissance, ou le coroner qui aura fait une enquête sur le corps de la personne décédée.

Les personnes obligées de donner les renseignements requis par le registrateur de chaque subdivision sur tout mariage célébré sont: l'ecclésiastique, le ministre ou autre personne autorisée à célébrer tel mariage.

Tout chirurgien ou médecin fournira les détails de la mort de toute personne auprès de laquelle il aura été appelé comme médecin, au registrateur de la subdivision dans laquelle ce décès aura lieu.

L'Hon. M. Dorion s'opposa vivement à la seconde lecture de ce bill et dit qu'il s'opposerait à toute loi d'enregistrement touchant la Province de Québec. Dans cette Province, le système d'enregistrement pour les naissances, mariages et sépultures fonctionne admirablement. Il y donne des sûretés qu'aucune autre loi passée par l'Etat ne peut prétendre de passer. Les registres sont tenus sous le double contrôle des autorités religieuse et civile, lesquelles ont un égal intérêt à ce que les enrégistrement soient bien faits, et cette organisation si parfaite ne doit pas être changée. Le but de la loi actuelle, continue-t-il, est évidemment de séculariser les registres de l'état civil, puisqu'elle fait une obligation d'y insérer les trois plus grands événements de la vie et qu'on a la précaution de donner valeur légale aux copies certifiées des entrées qui y sont faites, dans toutes les cours de justice et les parlements du Canada.

En face de cette opposition, la seconde lecture fut ajournée à mardi le 6 de mai.

La séance du 28 a fourni matière à de longs débats, soulevés par une demande de la Compagnie Télégraphique de Montréal et par l'insurrection du Nord-Ouest sous Riel. La compagnie Télégraphique de Montréal demandait tout simplement une extension de ses pouvoirs, mais il paraît que cette demande ne fait pas du tout l'affaire d'une autre compagnie télégraphique de la Nouvelle-Ecosse dite la *Western Union Telegraph Company*. Aussitôt grand émoi dans les hautes sphères du capital et en même temps grande dépense d'éloquence pour ou contre la demande de la Compagnie de Montréal.

L'insurrection du Nord-Ouest souleva une tempête de récriminations contre Riel et ses partisans. Le fanatisme orangiste du Haut-Canada trouva l'occasion bonne et s'en donna à cœur joie. Il qualifia Riel de meurtrier et prétendit qu'il avait terni sa réputation de patriote en s'attaquant aux loyaux sujets de la Puissance. Tout cela est très bon pour ces chauds ennemis du nom Canadien-catholique et leurs constituants les en récompenseront sans doute. Mais

le fanatisme est aveugle, et ses actes frisent souvent la stupidité.

Dans la séance du 29, M. Joly ramena sur le tapis la question du sucre de betterave. Il y a une quinzaine de jours, dit-il, à la demande du Ministre des Finances, j'ai retiré temporairement ma motion relativement au sucre de betterave. Le Ministre des Finances a promis de traiter cette question dans une occasion plus favorable. Je crois que si l'on diffère encore, il sera trop tard.

L'Hon. M. Tilley promet d'amener la question devant la Chambre le jeudi suivant. On est bien lent à satisfaire aux besoins de l'agriculture; le commerce et la navigation ne subissent pas ces interminables temporisations.

Le 30, la Chambre s'est presque exclusivement occupée de commerce et de navigation. Ce sujet revient si souvent sur le tapis que l'on pourrait définir notre politique, la recherche des moyens d'enrichir les marchands et les propriétaires de vaisseaux.

Cependant les protestants qui forment l'immense majorité de notre représentation réussirent à faire passer un bill de divorce demandé par un certain Martin. Malgré l'opposition des membres de la province de Québec et les quelques catholiques des autres provinces, malgré la motion de l'Hon. M. Langevin demandant le renvoi à six mois, la seconde lecture de ce bill fut adoptée par un vote de 84 contre 71. Nous sommes heureux de constater que, fidèles à leur conscience, tous les députés de la Province de Québec moins deux, ont voté contre cette infamie.

Dans la séance du 1er mai, la chambre, formée en comité des subsides a adopté les items suivants: Subsides aux provinces d'Ontario et de Québec \$1,825,000, faisant une augmentation de \$48,670; à la Nouvelle-Ecosse \$475,000, augmentation \$7,284; au Nouveau-Brunswick \$343,000, augmentation \$1,380; à Manitoba \$67,204; à la Colombie anglaise \$217,000, augmentation \$3,000.

L'Émigration canadienne aux États-Unis

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de terminer la lecture de la deuxième, troisième et quatrième partie de l'*Histoire du Canada Sous l'Union*, 1841-1867, par Louis P. Turcotte. Je souscris bien volontiers aux éloges que la presse canadienne a adressés à l'auteur, car ils sont bien mérités. M. Turcotte a les qualités de l'historien. Sa narration est facile, claire et entraînante. Ses appréciations sur les événements qu'il raconte sont dégagées de l'esprit de parti, et, par là même dignes de fixer l'attention du lecteur. Il décerne la louange et le blâme avec conscience. On sent qu'il cherche la Vérité avant tout, et qu'il veut la faire connaître telle qu'elle lui apparaît. S'il s'égare c'est involontairement; qu'on lui indique son erreur, et il s'empresse de faire les corrections demandées.

M. Turcotte s'est plus appliqué à instruire qu'à plaire, dit-il, dans son introduction. " Tout en s'attachant principalement à l'histoire politique, il n'a négligé aucun des sujets qui se rapportent au progrès matériel et intellectuel du pays. Dans le cadre restreint qu'il s'est imposé, toutes les questions de chemin de fer, de canaux, de commerce, d'industrie, de colonisation, de même que les événements religieux, l'instruction publique, la littérature et les institutions ont leur place comme la législation et les luttes politiques. " Le plan suivi par M. Turcotte est excellent, et je puis lui assurer qu'il a atteint son premier but: instruire; et pareillement le second: plaire. Son livre est attrayant.

L'auteur a dédié " ses humbles travaux " à la jeunesse canadienne. Elle devra lui être reconnaissante de cette marque de bienveillance. Grâce à M. Turcotte elle pourra désormais connaître notre histoire depuis l'Union jusqu'à l'époque de la Confédération.

C'est une étude importante que celle-là. Si notre peuple savait mieux son histoire, il agirait avec plus de sagesse et de discernement. Il ne se laisserait pas grossièrement tromper en temps d'élection par les sophismes et les flatteries des ambitieux qui l'exploitent. S'il savait mieux son histoire il se rendrait par là même capable de faire un choix plus judicieux. C'est pourquoi, mon désir le plus ardent serait de voir un exemplaire de l'*Histoire du Canada* dans chaque famille canadienne. Avec ce livre on s'amuserait utilement pendant les longues soirées d'hiver, et on développerait dans son cœur l'amour du pays.

Le mal de l'émigration vers les États-Unis n'a pas cessé dans notre province. Depuis le commencement du printemps ce triste courant n'a pas ralenti sa marche. C'est le sujet de toutes les conversations, et quiconque n'a pas perdu l'amour du sol gémit de ce triste état de chose. Voici comment M. Turcotte parle de cette émigration. Vos lecteurs me sauront gré de cette citation:

..... " Le Gouvernement consacra à peu près \$50,000 annuellement à la confection de nouvelles routes dans le Bas-Canada, ce qui fait une somme totale de \$1,250,000 pendant la période de l'Union. On pourra croire que cet encouragement était généreux; mais était-il même suffisant? Si l'on eut doublé et triplé cette somme, depuis le mouvement de 1848; si pour encourager l'établissement de l'ancienne population du Bas-Canada, l'on eut pris une part raisonnable des quarante millions consacrés aux canaux, aux chemins de fer et aux autres travaux destinés spécialement au développement du commerce, le Bas-Canada serait sans doute aujourd'hui plus prospère, plus peuplé. Nous n'aurions pas peut-être quatre à cinq cent mille de nos compatriotes dispersés sur le territoire des États-Unis. On était prodigue des argent lorsqu'il s'agissait de commerce, on votait même deux cent à quatre cent mille piastres pour favoriser une ligne de vapeurs océaniques; on construisait un palais législatif qui a coûté au delà de la somme totale allouée à la colonisation; et dans un pays presque exclusivement agricole, on accordait à peine une somme annuelle de cent mille piastres à l'encouragement de la colonisation dans les deux provinces.

Plusieurs de nos hommes politiques ont trouvé que la législature aurait pu faire des sacrifices plus grands. M. Tessier entre autres s'exprimait ainsi à la Session de 1862: " En regardant aux Sommes, accordées pour d'autres objets, je crois être justifiable de dire que l'ouverture des terres incultes du Bas-Canada n'a pas été suffisamment favorisée. On devrait approprier une somme beaucoup plus considérable, si l'on veut faire justice aux habitants du pays.

" Il est certain qu'un encouragement plus grand accordé à l'établissement des terres incultes, aurait ralenti l'émigration toujours croissante de la population française aux États-Unis. Tous les ans, des milliers de Canadiens, bercés du fol espoir d'arriver vite à la fortune, et éblouis par la perspective d'un avenir chimérique, abandonnaient leurs terres natales. Ce mouvement si fatal à la nationalité canadienne se continue encore malheureusement. Ce pendant, un très-petit nombre ont acquis aux États-Unis une certaine aisance; le nombre de ceux qui ont été trompés dans leurs calculs est immense. La condition des

« Canadiens émigrés est guère enviable. La grande masse vit au jour le jour; les ouvriers ont, il est vrai, des gages élevés, mais ils dépensent en proportion; et, après avoir épuisé leur santé, ils se trouvent souvent dans une triste situation sur cette terre étrangère. Leur influence politique est nulle; leur position, sous le rapport moral et religieux, est en général assez pénible; beaucoup d'entre eux laissent leurs enfants dans une complète ignorance.

« M. l'abbé Tassé, dans son étude sur l'émigration, constate que 200,000 Canadiens ont laissé la province de 1840 à 1866. Avant l'Union, il y avait déjà un certain nombre de nos compatriotes aux Etats, et depuis la confédération, le mouvement de l'émigration, au lieu de diminuer, a malheureusement progressé. Restreint autrefois à quelques comtés du district de Montréal et des Trois-Rivières, il a gagné le vieux district de Québec et les autres parties du Bas-Canada. Nous croyons ne rien exagérer en portant de 400,000 à 500,000 le nombre de Canadiens réfugiés actuellement (1872) aux Etats-Unis.

« La première émigration avait été causée par la difficulté de se procurer des terres, et par l'absence de communications faciles. Les mauvaises récoltes qui se sont succédées, et qui par suite ont causé l'appauvrissement de la classe agricole, le luxe et l'intempérance, ces deux plaies sociales, le manque d'industries suffisantes, le salaire trop modique accordé au travail, le trop petit nombre de carrières ouvertes à la jeunesse instruite, le goût des aventures et des voyages pour un certain nombre, voilà autant de causes qui ont porté nos compatriotes à émigrer pendant ces dernières années. Il y a plusieurs de ces causes auxquelles il est impossible de remédier. C'est le manque d'ouvrage qui a été la cause principale de l'émigration des Canadiens. L'établissement de manufactures les retiendra dans leur pays. Déjà pendant les deux dernières années, plusieurs belles industries ont été créées dans les villes et dans plusieurs belles paroisses, et promettent d'être prospères. Il y a un élan général vers les manufactures. En effet, tout ce qui peut les encourager, les capitaux, les pouvoirs d'eau, le bas prix de la main-d'œuvre, les communications faciles, se trouvent à notre disposition. Espérons que le nombre croissant des manufactures, l'élévation du salaire, la construction de plusieurs chemins de fer en perspective, arrêteront ou diminueront sensiblement le mouvement de l'émigration etc. (Le Canada sous l'Union, p. 452 à 455.)

Voilà M. le Rédacteur, le langage de l'histoire. Vous savez comme moi si les reproches qu'elle adresse à nos gouvernants sont mérités. La colonisation et l'agriculture ont toujours été en oubli. Avant tout les faveurs ont été pour le commerce et l'industrie. La classe agricole est peu instruite et peu turbulente, s'est-on dit, son influence n'a rien de redoutable. On agit en conséquence, et on fait pour elle le moins possible. Voilà 10 ans que la Gazette des Campagnes travaille avec un zèle infatigable à la diffusion de l'enseignement agricole parmi notre population rurale, qu'a fait le Gouvernement, ou le Conseil d'agriculture pour son maintien, sa prospérité? Rien. De plus, il faut bien l'avouer, il s'est rencontré des hommes qui ont cherché à lui nuire parce qu'elle a eu le courage de parler avec trop de franchise. Il ne faut point s'en étonner toutefois, dans toutes les couches sociales on rencontre cette étroitesse d'esprit, fruit de l'égoïsme.

Un jour l'histoire reprochera aussi à nos gouvernants actuels les sommes qu'ils dépensent en faveur d'une immigration européenne qui ne peut que nous être fatale. La chose

leur a été prédite déjà. Des membres du clergé ont prié le Gouvernement de ne point s'aventurer dans cette voie dangereuse, mais d'encourager plutôt nos fils de cultivateurs qui n'ont point contracté le goût des voyages, et on a gardé le silence, sans tenir compte de leurs suggestions.

Quelle plaie que notre émigration canadienne, au point de vue morale! Quand on considère le rôle que jouent nos compatriotes vis-à-vis des américains, on se sent humilié. On les traite comme des esclaves. Insensiblement ils perdent le sentiment de leurs dignités. Durant leur séjour sur le territoire américain, ils mettent de côté toute pratique religieuse. Ils affichent le laisser-aller du *yankee*, et se font gloire de renchérir sur les blasphèmes et les obscénités dont ils sont témoins journellement de la part des impies et des infidèles. Ils deviennent un sujet de honte pour ceux d'entre eux qui tiennent encore au titre de Canadiens-Français-Catholiques. Pour le comprendre, il suffit de les examiner sur les chemins de fer en route pour les Etats-Unis; ils inspirent le dégoût. On dirait qu'ils n'ont plus ni honneur ni conscience, dès qu'ils ont franchi les limites de leurs patries.

Il y a sans doute des exceptions, mais je parle ici du plus grand nombre.

Et les pères et mères qui laissent ainsi aller leurs enfants, garçons et filles, exposer leur foi et leurs mœurs pour quelques écus, quel compte n'auront-ils pas à rendre à Dieu?.....

Parents chrétiens, tenez-vous en garde contre les jeunes gens qui fréquentent annuellement les chantiers et les manufactures de l'Union Américaine. Ils communiqueront à vos enfants leurs idées de liberté et d'indépendance. Ils les pervertiront; les détourneront de l'agriculture, et feront miroiter à leurs yeux éblouis l'appât des plaisirs et du luxe. Un bon nombre parmi ces tristes victimes ont été trompés de la sorte. On a vu même des fils uniques, appartenant à de braves familles, parfaitement à l'aise, désertir tout à coup la maison paternelle, et laisser dans l'embarras et l'affliction de vieux parents, pour se donner le plaisir d'aller dans l'Amérique.

Quel remède apporter à un tel mal? On ne le peut trouver que dans l'union de l'autorité religieuse, paternelle et civile. Que nos gouvernements demandent conseil à l'autorité religieuse, et que les parents eux-mêmes y recourent. Les uns et les autres apprendront là ce qu'ils doivent faire, pour protéger et conserver la jeune génération en qui reposent toutes nos espérances d'avenir.

Cessons de nous pâmer d'admiration en face de l'étranger, et définons-nous du: *Tout nouveau, tout beau*. Travaillons d'abord à conserver notre nationalité, nous sommes plus obligés envers les nôtres qu'envers les étrangers.

Tel est le vœu d'un

CANADIEN

Correspondance de M. Emile Bonnemant sur la betterave, etc.

Nous accusons réception d'une correspondance de M. Emile Bonnemant sur la culture de la betterave; correspondance reçue trop tard pour être publiée dans le présent numéro.

Fabrication du beurre

Dans la fabrication du beurre, il est plus avantageux d'opérer sur de grandes quantités que sur de petites. Le beurre est de meilleure qualité et retient moins de petit-lait et de caséine.

Voici le résultat de deux analyses faites par M. Moricière :

	BEURRE BRUT	
	Fait en grand.	Fait en petit.
Beurre pur.....	77.5	73.6
Caséins.....	1.6	4.4
Petit-lait.....	20.9	22.0
	100.0	100.0

Il existe donc une différence de 3 à 4 pour 100 en faveur du beurre fabriqué en grand. Cette analyse démontre d'ailleurs toute l'importance du délaitage, en prouvant que la proportion des impuretés s'élevait au quart de la masse totale du beurre brut. Pendant les chaleurs de l'été, il devient quelquefois difficile de délaiter le beurre complètement. Dans ce cas, il est avantageux de le laver avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre quelques onces de bi-carbonate de soude par pinte.

Un beurre de bonne qualité doit avoir une pâte fine et ferme. Il se laisse trancher nettement en lames minces ; et sur la section, on ne voit apparaître aucune goutte de petit-lait. Les beurres mous, huileux, ou cassants et durs, sont de qualité inférieure.

Il est difficile de définir son odeur et sa saveur ; nous dirons seulement qu'elle doit être douce, agréable et légèrement aromatique. Sa couleur est en général d'un jaune uniforme dans tous les points de la masse.

Dans beaucoup de localités, surtout en hiver, le beurre n'a pas la teinte jaunâtre qu'on est habitué à voir au bon beurre. Aussi, pour satisfaire aux exigences des consommateurs et pour lui donner l'apparence d'une qualité dont il est quelquefois dépourvu, on le colore à l'aide de diverses substances. Elles sont en général d'une innocuité parfaite ; mais leur emploi n'en constitue pas moins une fraude.

On emploie en particulier les fleurs de souci, les infusions de safran, le jus de carotte, etc.—LECHARTIER.

Procédés de conservation du beurre

Le beurre ne peut être conservé frais indéfiniment ; au bout d'un temps plus ou moins long, il devient rance. On peut retarder le moment de son altération, en le débarrassant complètement du petit-lait et en le plaçant dans un lieu frais, sous une couche d'eau, ou enveloppé d'un linge humide.

On peut aussi le tasser dans des pots de grès bien propres, de manière à ne laisser aucun vide dans sa masse, et le recouvrir d'eau froide, ou mieux d'eau de chaux, sous une épaisseur de quelques pouces.

Une fois que le beurre est rance, il est bien difficile de lui rendre ses qualités premières. Cependant, on peut lui faire perdre en grande partie sa saveur et son odeur désagréables, en le malaxant avec de l'eau de chaux contenant en solution quelques onces de bicarbonate de soude par pinte. On termine l'opération par des lavages à l'eau pure.

Pour que le beurre puisse se conserver pendant plusieurs mois, il doit être salé ou fondu.

La salaison du beurre consiste à incorporer le sel, aussi intimement que possible, dans toute sa masse. La quantité à employer est d'autant plus petite que le beurre est de meilleure qualité et qu'on doit le conserver pendant un temps moins long. Elle varie en général de 4 à 8 p. 100, c'est-à-dire de 4 à 8 livres de sel pour 100 livres de beurre.

Voici maintenant les précautions à prendre dans cette opération. Il est utile de les indiquer, parce que le beurre mal salé s'altère rapidement. On commencera par le laver jusqu'à ce que l'eau de lavage ne soit plus laiteuse. Lorsqu'il est bien égoutté, on mouille avec de l'eau froide une planche ou une table, on étend à sa surface une couche de beurre d'un demi-pouce d'épaisseur et on la saupoudre de sel blanc très-fin et bien sec. On étend par-dessus une nouvelle couche, qui est ensuite salée comme la première. On passe le rouleau, et la masse est partagée en plusieurs morceaux qui, tous isolément, sont étendus au rouleau et pressés par divers sens, jusqu'à ce que le sel soit uniformément réparti dans tous les points.

Lorsque le mélange est aussi parfait que possible, on tasse le beurre dans des pots en grès, de manière à ne pas laisser

d'air interposer dans sa masse, et on le recouvre d'une rondelle d'un linge clair saupoudré de sel. Le pot est ensuite fermé d'une grosse toile qu'on lie fortement.

Le beurre salé doit être conservé à la cave. Lorsqu'on entame un pot pour le consommer sans interruption ; il suffit de l'enlever couche par couche et de le maintenir couvert. Mais si on ne devait y puiser du beurre qu'à de longs intervalles, il faudrait verser par-dessus une couche de saumure, qui peut, il est vrai, diminuer sa quantité, mais à un degré moindre que s'il devenait rance.

Les pots en terre non poreuse, en grès, en faïence, en porcelaine, doivent être choisis de préférence. On peut aussi employer des barils en bois : mais tous ces vases ont besoin d'une préparation spéciale.

Les pots sont échaudés à l'eau bouillante, frottés, rincés et séchés parfaitement. Les barils sont frottés à plusieurs reprises avec de la chaux vive ou une solution bouillante de sel ; on les rince ensuite et on les fait sécher avec grand soin.

On conseille, comme très-bon pour la conservation du beurre, un mélange composé d'une partie de sucre, d'une partie de salpêtre et de deux parties de sel fin et de bonne qualité. On pulvérise séparément chacune de ces matières, et on les mélange ensuite intimement. On incorpore, par 2 livres de beurre bien lavé, 2 onces de cette composition. Le tout est pétri avec soin et mis en pot. La *Maison rustique* recommande ce procédé, qui, d'ailleurs, est pratiqué à Jersey : "Le beurre préparé de cette manière, y est-il dit, n'atteint sa perfection qu'au bout de quinze jours. A cette époque, il a un goût riche et moelleux et se conserve ainsi plusieurs années."

La salaison a pour but de mélanger au beurre un antiseptique, c'est-à-dire une de ces substances qui s'opposent au développement des ferments, cause première de son altération.—LECHARTIER.

Altérations du beurre et du lait

La première et la plus commune est la *rancidité* : nous savons quelle en est la cause, comment on peut l'éviter et même y remédier en partie.

On rencontre quelquefois du *beurre amer*. Il prend ce défaut quand il est fabriqué avec du lait ou de la crème déjà amère, avec de la crème trop vieille et ayant déjà subi un commencement de putréfaction. Il est impossible de faire disparaître le mal dans le beurre fabriqué, et il faut remonter à la cause première. Si le lait n'a aucun mauvais goût, cette amertume est due à un défaut de propreté ou à une altération de la crème ; il est alors facile d'y remédier. Si le lait lui-même est amer, il faut reconnaître si c'est un défaut commun à toutes les vaches, s'il est particulier à quelques-unes ou même à une seule d'entre elles. Dans ce dernier cas, il est probable qu'il s'est produit quelque désordre dans l'appareil digestif de ces animaux, et il convient de consulter le vétérinaire. Mais si le même défaut a été constaté dans le lait de toutes les vaches, il peut être dû au régime et à la nourriture qui leur est distribuée. Les marrons d'Inde, l'absinthe, les feuilles d'artichaut, les feuilles d'arbres tombées dans l'arrière-saison, une nourriture exclusive de patates crues ou de paille, peuvent avoir cet effet.

Certains beurres, sans être amères, ont un *goût désagréable*. Il peut être communiqué par un battage précipité et trop violent, ou par le lait lui-même. Dans ce dernier cas, il est dû le plus souvent à une mauvaise alimentation ou à une nourriture composée exclusivement de fourrages de mauvaise qualité ou de plantes acres. Les fanes de patates, les oignons, l'ail, les poireaux, de trop fortes rations de turneps, contribuent à altérer la saveur douce et agréable du lait.

On ne peut pas faire de beurre, ou on en obtient que de mauvais avec du lait filant et visqueux. C'est un défaut facile à constater, lorsqu'on transvase le lait déjà refroidi quelque temps après la traite. On les ustensiles de la laiterie sont malpropres, et il faut alors en opérer un lavage complet, ou le régime des animaux a besoin d'être modifié. Des aliments gâtés, comme du foin moisi, des feuilles de betteraves gelées, des racines partiellement pourries, des soupes ou de la paille moi-

sies, suffisent pour amener ce résultat. On trouve encore ce genre d'altération dans le lait des vaches qui entrent souvent et mutuellement en chaleur.

On rencontre quelquefois du lait qui s'aigrit très-promptement; il suffit de l'approcher du feu pour qu'il tourne immédiatement, même quand il est encore frais. Il est difficile d'en retirer du beurre. Il faut encore s'en prendre à la malpropreté, à la nourriture qui est peut-être acide, ou à l'acidité même de l'estomac des animaux. Ce trouble digestif est assez grave pour nécessiter une consultation du vétérinaire.

Le lait rouge peut emprunter sa couleur à un mélange de sang, qui tantôt forme des stries dans sa masse, tantôt la colore uniformément. On a aussi reconnu cette teinte au lait des vaches qui mangent des renouées, des euphorbes, de jeunes bourgeons de pin, d'orme ou de peuplier. Ce défaut peut encore être le résultat d'une inflammation du pis ou du déchirement de petits vaisseaux sanguins à la suite de coups. On a vu une piqûre d'insecte dans l'intérieur du trayon produire le même effet.

Enfin le lait peut devenir bleu. Au moment où le lait sort du pis de la vache, il est très-sain et a toutes ses qualités ordinaires; mais, au bout de vingt-quatre heures environ, la crème se recouvre de petits points bleus isolés, qui bientôt s'étendent de manière à former sur toute sa surface une couche bleue continue. Il est reconnu que cette coloration bleue est due au développement et à la multiplication d'animaux microscopiques. Une goutte de lait bleu dans du lait sain suffit pour y développer cette même coloration. Tantôt cette altération ne dure que quelques jours; mais on l'a vu aussi se prolonger pendant plusieurs mois. Pour mettre un terme à cette maladie, il faut modifier la nourriture et donner aux animaux des aliments de facile digestion; on leur fait prendre en même temps des décoctions d'absinthe ou très-amer, avec addition de sel de Glauber. On procédera à un nettoyage complet de la laiterie et de tous les vases qu'elle contient. Ajoutons qu'on a observé qu'une cuillerée de lait de beurre, versée dans deux pintes de lait, les préserve absolument de cette altération.—G. LECHAR-TIER.

Le Dindon

Variétés.—On connaît trois variétés de dindons, caractérisées par la couleur de leur plumage: le blanc, le noir, le bronzé. Les blancs ou mêlés de gris et de blanc, ne sont pas les plus gros, mais ils sont les plus rustiques et supportent bien le froid de nos hivers. Ce sont ceux que l'on élève de préférence en Belgique et dans les Ardennes. Les noirs sont les plus gros. Les bronzés sont ceux dont la chair est la plus délicate. Ces trois variétés ont, comme on voit, chacune leurs qualités.

Les plus beaux dindons connus en Europe sont ceux du comté de Norfolk, en Angleterre. Les éleveurs anglais entretiennent cette race avec le plus grand soin. Ils font venir chaque année des dindons sauvages pour les croiser avec leur race de prédilection et en entretenir la pureté. Elle donne des individus de 8 à 12 livres, en moyenne, et quelquefois de 18 à 20.

Dans les pays froids et peu fertiles, la race blanche doit être préférée; nous en avons donné la raison; c'est la plus rustique et la moins frileuse.

Mœurs et habitudes.—Le dindon ne me paraît pas du tout aussi bête que des mauvaises langues le répètent chaque jour. Il est brave et très-brave. Sa bravoure n'est pas celle d'un furieux ou d'un fou; il ne frappe point à tort et à travers. Il calcule où son coup doit être dangereux pour son ennemi. S'il lutte avec un chien, il cherchera à lui crever les yeux, et il y parvient presque toujours. La dinde est aussi bonne mère et mère aussi intelligente que la poule, si ce n'est qu'elle ne sait pas, comme elle, apprendre à ses poussins à manger. Le dindon n'est pas, comme le coq, complètement oublieux de sa famille; tout au contraire, le sentiment de la paternité est très-développé chez lui. Beaucoup d'entre eux aiment à garder et surtout à défendre leurs jeunes dindonneaux. Mais si le dindon n'est pas bête, il est assez méchant; il lui arrive trop souvent

de maltraiter les autres volailles moins fortes que lui, et, ce qui est plus vilain encore, de manger les œufs de sa femelle, qui, du reste, prend bien des précautions pour les dérober à sa voracité. Au moment de la ponte, il faut se souvenir de ce mauvais instinct du dindon et y mettre obstacle.

Multiplication.—Un dindon suffit à un troupeau de dindes, bien que vous trouviez dans beaucoup d'ouvrages qu'il faut un dindon pour cinq ou six dindes. La dinde n'a pas, comme la poule, un besoin habituel de la fréquentation du mâle pour que ses œufs soient féconds. Il suffit qu'elle le fréquente une seule fois en mars ou avril. Les dindes pondent avec une grande irrégularité. Le nombre des œufs de chaque ponte varie de quinze à vingt.—Il ne faut pas en donner plus de douze à couvrir, c'est tout ce qu'une dinde peut mener à bien.—Dans la saison de la ponte, il est bon de garder, autant que possible, les pondeuses à la maison, car, malgré la plus grande surveillance, elles perdraient leurs œufs en les déposant dans des endroits écartés.—Il faut marquer la date sur chaque œuf, et former la couvée, autant que possible, d'œufs de même date; il faut les éprouver avant de les confier à la couveuse: ou les met dans l'eau tiède; ceux qui vont au fond du vase sont les meilleurs.

Les dindes couvent dès la première année, comme les poules; mais les dindes de deux ans couvent mieux, pondent plus tôt et élèvent mieux leur famille; il faut les préférer pour la reproduction.

Incubation.—L'incubation dure en moyenne trente jours. Si la température est chaude, elle peut ne durer que vingt-huit ou vingt-neuf; la plupart des dindes couvent avec une telle passion, qu'il faut les enlever du nid pour leur donner la nourriture et les forcer à prendre quelque exercice dont elles ont absolument besoin. Il faut faire cette opération avec soin, car les œufs ne peuvent rester découverts plus de quinze à vingt minutes.—Il est prudent de couvrir les œufs avec une étoffe de laine pendant que la couveuse est éloignée du nid. Cette précaution est aussi bonne à prendre avec les poules quand elles couvent.

Il est bon que les soins soient toujours donnés aux dindes, comme aux poules, par la même personne: elles s'habituent à elle et ne s'effraient pas.—Il faut retourner les œufs si on remarque que la couveuse ne le fait pas, mais dès qu'on s'aperçoit que les petits commencent à éclore, il faut bien se garder de toucher à la couveuse; si elle venait à craindre qu'on veuille lui enlever ses petits, elle les serrerait tellement fort avec ses ailes, qu'elle en écraserait probablement un grand nombre.—Il est généralement reconnu qu'il ne faut aider le poussin à sortir de l'œuf qu'à la dernière extrémité.

(A continuer.)

Petite Chronique

Annales de la Bonne Ste Anne de Beau-pré.—Nous avons reçu le premier no. des Annales de la Bonne Ste Anne de Beau-pré, dont M. l'abbé N. Leclerc vient d'entreprendre la publication à Québec. Cette excellente petite publication paraîtra une fois par mois, sous le format de la Gazette des Familles, et contiendra 24 pages de matière. Chaque numéro renfermera un ou deux articles sur Ste. Anne, ainsi que les témoignages de piété qui se manifesteront dans les paroisses où cette sainte est honorée d'une manière particulière.

L'abonnement n'est que de 35 centins par année, 25 centins pour la publication et 10 centins pour la poste. Les annales portent l'approbation des Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec. On peut s'y abonner en s'adressant à M. l'abbé N. Leclerc lui-même.

Toutes les familles catholiques se feront un devoir d'encourager la publication de ces annales et d'étendre ainsi la dévotion à la Bonne Ste. Anne.

Notre-Dame de Lourdes.—On croise à l'heure qu'il est les fondations de la Chapelle de Notre-Dame de Lourdes à Mont-réal. On a hâte de la voir s'élever de terre.

Cette Chapelle doit être l'œuvre de tous les enfants de Marie. Or, parmi les enfants de Marie, il y en a des grands et des petits. Les grands ont déjà donné et se feront un bonheur

de donner encore. Plusieurs d'entre eux ont déjà donné peut-être par leurs bien-aimés parents, mais n'ont pas donné eux-mêmes de leurs petites mains. Nous voudrions leur procurer cette jouissance. D'ailleurs c'est un devoir pour eux, devoir de la reconnaissance. Et, en effet, n'ont-ils pas reçu de la Reine du Ciel, depuis quelques années surtout, les marques de sa plus maternelle tendresse? N'est-ce pas par eux et eux seuls qu'Elle honore le plus souvent de ses célestes apparitions, n'est-ce pas à eux qu'Elle révèle ses mystères, qu'Elle fait entendre de douces et consolantes paroles?

Le sucre d'érable sur nos marchés.— Nous constatons avec plaisir l'amélioration sensible qui s'est faite cette année dans la manufacture du sucre d'érable. Nous avons vu plusieurs échantillons venant de différentes parties du district de Montréal qui surpassaient ce que nous avons vu de mieux jusqu'à présent et nous sommes heureux de dire que cette amélioration n'est pas exceptionnelle, mais générale à un plus ou moins haut degré. L'amélioration ne se borne pas seulement à la purification du sucre, mais aussi à la confection des pains qui sont plus petits que ceux offerts généralement dans le commerce et plus variés dans les formes. Les magasins de confiserie offrent ce sucre comme article de fantaisie et les producteurs trouvent une ample rémunération pour le surcroît de trouble et d'attention qu'ils ont dû donner à la production. Si les cultivateurs du district de Québec suivaient l'exemple que leur donnent leurs confrères du district de Montréal, ils s'apercevraient bien vite que le changement est rémunérateur.

Les différents lots de sucre d'érable qui ont été offerts dernièrement ont trouvé placement de 12½ à 15c pour les qualités supérieures en petits pains. La demande est au-delà des recettes et plusieurs demandes de la Province d'Ontario ont dû rester inexécutées faute de stock en disponibilité.

Nous voyons qu'il existe une demande considérable dans toutes les principales villes des Etats-Unis pour le sucre d'érable, et nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs les prix qu'il commande sur les marchés étrangers. A New-York il coûte de 13 à 14c. à St. Louis 16 à 18c. à Chicago 15 à 17c. à Boston 14 à 15c. à Philadelphie 15 à 18c. Ces prix sont obtenus pour le sucre de belle qualité et en petits pains; les gros pains et celui de qualité inférieure commande de 25 à 33 par cent de moins que les notes ci-dessus.—*Négociant Canadien.*

Gare aux annonces des millions d'acres de terre à vendre dans le Nebraska.— Nous reproduisons avec plaisir l'extrait suivant du *Foyer Canadien*, publication américaine, car il corrobore pleinement nos propres renseignements sur le sujet et nous donne raison contre les avancés des agents de l'Iowa et du Nebraska :

« Nous croyons de notre devoir d'avertir les Canadiens de ne pas trop se fier à toutes les belles choses qu'on publie sur les avantages prétendus insurpassables que le colon trouve dans le Nebraska, l'Iowa, etc. Beaucoup qui sont allés s'y établir, l'ont ensuite amèrement regretté, mais trop tard : ils ont dû payer leur imprudente crédulité par de longs jours de misère et de mortel ennui.

« Si seulement on veut avoir une idée de la rigueur du climat dans ces contrées, qu'on lise la dépêche suivante datée de Lincoln, Nebraska, le 21 avril :

« Pour la première fois depuis une semaine, un train du chemin de Burlington et Missouri est arrivé ce matin. Les récits parvenus sur le dernier orage indiquent que c'est le plus terrible qu'on ait jamais vu ici. Des gens sont gelés à deux jets de pierre de leurs maisons. Près de Grafton, un homme, nommé Keeler, accompagné par sa femme et son enfant, a voulu se rendre chez un voisin, éloigné de moins d'un demi-mille. La femme et l'enfant sont morts en route. M. Marshall, de Hastings, est mort à quelques pas de sa maison, d'où il venait de sortir pour aller donner des soins aux bestiaux. La maison de M. Bent, près de Red Cloub, étant devenue inhabitable par suite des avaries causées par l'orage, Mme Bent et son enfant sont sortis pour aller demander asile à un voisin. Le lendemain, leurs deux corps gelés ont été trouvés à une certaine distance de leur résidence. Plusieurs familles, pour ne

mourir de froid, ont été obligées de garder le lit trois jours de suite. Les chevaux et bestiaux ont péri en grand nombre; plusieurs fermiers ont perdu tout leur bétail. On en cite un qui possédait soixante-quinze chevaux dont un seul n'a survécu à ce froid excessif. Une neige aussi dure que la glace recouvrait les rails des chemins de fer et ne pouvait être enlevée par les chasse-neige.

Ainsi, ceux qui trouvent qu'il fait déjà trop froid au Canada, ne devraient pas être tentés d'émigrer au Nebraska.

RECETTES

Moyen pour nettoyer les vases qui ont contenu du pétrole

On prépare un lait de chaux léger avec lequel on lave le vase ou la lampe qu'il s'agit de nettoyer, ou que l'on veut rendre à un autre usage. Le lait de chaux et le pétrole forment une émulsion, c'est-à-dire se combinent en une sorte de savon. Si l'on veut obtenir une plus grande netteté, et enlever jusqu'à la moindre trace d'odeur, on lave une seconde fois avec du lait de chaux dans lequel on a mélangé une petite quantité de chlorure de chaux; le chauffage du lait de chaux rend l'opération plus rapide. Des bouteilles ayant contenu du pétrole ont pu, par ce moyen, être remplies de vin et de bière et rester exemptes de toute espèce de goût particulier.

Insectes. — Tabac économique

Plusieurs journaux, dit *l'Illustration horticole*, viennent de recommander la poudre de tabac pour détruire les insectes de toute nature. Il suffit de prendre du tabac grossier, des côtes, rebuts de feuilles, etc., provenant des manufactures, et de les faire sécher au four et de les concasser ensuite jusqu'à les réduire en poudre fine, presque impalpable que l'on insuffle ou répand ensuite sur les plantes attaquées. Il paraît que l'effet est plus complet qu'avec les fumigations.

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE. ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quaranté arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre : Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à

F. DEGUISE,

1er mai 1873.

Notaire.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de
J. O. CHAMBERLAND, de St. Philippe de Nery, Comté de Kamouraska,

FAILLI.

J. E. Soussigné, Louis Charles Bégin, de Kamouraska, a été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LS. C. BÉGIN,

Syndic.

Kamouraska, ce 5 avril 1873.

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE autorisée sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.